N° 4083. — 5e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 22 Mai 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue de Vienne-Autriche, N° 28
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉCLAIR
DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, l'Agence Havas, place de la Bourse, 31

TÉLÉPHONE

Election du 21 mai
CONSEIL GÉNÉRAL
Canton Nord-Est de Roubaix
CANDIDAT RÉPUBLICAIN
Henri Buns
Cultivateur

L'AFFAIRE BAUDIN

Le nouveau Cabinet, présidé par M. Dupuy, avait été accueilli avec faveur par l'opinion publique.

C'est un ministère d'hommes nouveaux, de jeunes, disait-on. Et l'on indiquait avec complaisance que le président du Conseil avait à peine dépassé la quarantaine, que plusieurs ministres, MM. Poincaré, Terrier, entre autres, ne l'avaient pas encore atteinte.

Les adversaires de tous les anciens hommes d'État de la République, de ceux qui se sont illustrés par leurs talents et par leurs services, triomphaient.

C'est un ministère de concentration, ajoutait-on. Et l'on applaudissait à l'entrée de MM. Poincaré et Terrier, membres de l'extrême gauche, dans un ministère qui comptait déjà M. Viette parmi ses membres, et qui présidait le radical M. Dupuy.

Or, il est arrivé que ce ministère a été rapidement ébranlé et mis en échec.

La discussion de l'interpellation relative à l'affaire Baudin, au lendemain du 1er mai, ne lui fut qu'à demi favorable. Le projet de création d'un ministère des colonies présenté par lui fut repoussé. L'interpellation de M. de Mahy sur la situation de Madagascar fut loin d'être pour lui un succès.

Et le voici aujourd'hui de nouveau, aux prises, avec cette même affaire Baudin qui l'avait déjà ébranlé, et dont la solution intervenue hier, si elle a été conforme à ses conclusions, n'est pas cependant de nature à l'affermir.

Et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il a contre lui tous ses amis de l'extrême-gauche ; c'est que les attaques les plus violentes lui sont venues, hier, des membres de cette partie de la Chambre, et qu'on a vu M. Peytral, qui était, avant son entrée au ministère des finances, membre du comité politique de la *Petite République française*, vivement pris à partie par l'un de ses anciens collègues, M. Jaurès.

Tant il est vrai que la bonne volonté, l'ardeur, le dévouement, le talent même, ne suffisent pas pour diriger le gouvernement d'un grand pays ; qu'il y faut aussi une grande expérience des affaires publiques, expérience des hommes et des choses, et aussi un tact, un doigté, une sureté de coup d'œil qui vous font éviter les difficultés, apprécier les événements avec calme et avec sang-froid, et prendre juste les mesures que comportent la situation et les circonstances.

Le Cabinet Dupuy ne nous paraît pas avoir montré ces qualités dans l'affaire Baudin. Il s'est un peu « emballé », si l'on peut dire. Il a fait preuve d'énergie et de fermeté, mais il a peut-être accentué sa décision par une allure comminatoire et batailleuse qui l'ont finalement acculé à la situation difficile d'aujourd'hui, situation qu'avec un peu d'habileté on aurait pu éviter.

Nous ne cherchons pas à diminuer les torts de M. Baudin. Nous désapprouvons hautement sa conduite et son attitude dans les incidents du 1er Mai. Nous estimons que le rôle des députés n'est pas de se faire des continuels fauteurs de troubles, des commis-voyageurs en agitation et en grèves.

Nous admettons parfaitement la théorie du gouvernement et du rapporteur de la commission, que la loi doit être égale pour tous, et que le même délit punissable chez le premier citoyen venu l'est également chez un député.

Mais nous pensons qu'il y avait, dans l'incident Baudin, des considérations supérieures qui auraient dû décider le gouvernement à abandonner son projet de poursuites.

Comme l'avait dit justement M. Clémenceau dans la discussion des bureaux, et comme l'a répété hier, à la séance, M. Camille Dreyfus, l'affaire avait pris le caractère d'une question politique.

Et quoi que l'on puisse dire, et quelques déclarations contraires que l'on pourra faire, le procès qui sera intenté demain à M. Baudin sera considéré par l'opinion comme un procès politique.

Est-il prudent, est-il habile, d'engager dans les circonstances actuelles une semblable action ?

Nous ne le pensons pas.

Il eût été profitable aux intérêts républicains, de la part du gouvernement, de faire l'oubli sur les troubles peu graves en somme, du 1er mai à Paris, alors surtout que cette fête ouvrière a été célébrée, dans toute la France, de la façon calme et pacifique dont nous nous sommes tous félicités.

L'abandon des poursuites, c'était un acte de générosité envers un député ouvrier qui peut avoir eu des torts, qui a peut-être transgressé la légalité, mais auquel beaucoup de ceux-là même qui l'ont envoyé hier en police correctionnelle, ne refusent ni leur estime, ni leur sympathie considérables.

C'était, après un mois de discussions passionnées sur cette déplorable affaire, un apaisement d'autant plus désirable, qu'on avait cru devoir attendre si longtemps pour mettre l'action judiciaire en mouvement.

La condamnation qui va sans doute frapper M. Baudin, ne manquera pas, au contraire, d'aviver les querelles et les colères. Et si le tribunal commettait la faute de lui enlever ses droits civiques, il en ferait une victime politique, sans nul profit pour les principes de légalité et d'égalité devant la loi qu'on a invoqués.

Cette malheureuse affaire a été mal engagée, mal conduite, et elle menace de se mal terminer.

Nous souhaitons sincèrement, nous qui sommes les partisans résolus de la stabilité gouvernementale, et qui déplorons toujours les crises ministérielles, qu'elle n'ait pas une influence trop fâcheuse sur les destinées du cabinet Dupuy.

Georges ROBERT.

LES PATENTES

Conséquences de la loi du 29 avril

Nous avons donné, au cours de la procédure parlementaire, l'économie des différentes phases de réforme de la loi des patentes. Voici, en définitive, les conséquences de la loi du 29 avril dernier :

Le *Bon Marché* paiera 912.914 fr. au lieu de 414.524 fr. soit une augmentation de 498.390 fr. et 11 90 0/0 de ses bénéfices nets.

Le *Louvre* paiera 836,738 fr. au lieu de 413,456 fr. et 13 38 0/0 des bénéfices.

Le *Printemps* paiera 170,374 fr. au lieu de 140,829 fr. et 33 10 0/0 des bénéfices.

La *Samaritaine*, la *Belle Jardinière*, le *Bazar de l'Hôtel-de-Ville*, *Pélin Potin* sont augmentés de 1/8 environ.

Les autres magasins de nouveautés de Paris et de province sont dégrevés dans des proportions variables ; leurs patentes se trouvent réduites de 10, 15, 20 et même 30 p. 0/0 ; il est juste de reconnaître que ces établissements supportent aujourd'hui un impôt qui atteignait le chiffre invraisemblable de 30, 40, 50 0/0 et même, pour les plus petits, de 60 et 75 0/0 de leurs bénéfices.

LE PREMIER DES SYNDICATS

On nous annonce que la pioche va être portée, si elle ne l'est déjà, dans les murs vénérables de la vieille Sorbonne. M. Ost. Gréard, le recteur de la Maison, l'a ordonné, par force et contrainte, ne pouvant plus se soustraire à cette inéluctable nécessité. Chaque coup de pioche, nous en sommes bien sûrs, retentira cruellement dans son cœur.

Mais avant d'abandonner la vieille Sorbonne, M. Gréard en a retracé l'histoire dans un remarquable ouvrage.

Il explique avec une clarté lumineuse et profond quelles furent les origines de la Sorbonne et de l'Université.

« L'Université, à l'origine, ne fut autre chose qu'un syndicat de défense contre les abus du chancelier.... » Syndicat des écoliers d'abord, des maîtres ensuite, enfin syndicat des maîtres et des écoliers réunis. Cela se passait au commencement du treizième siècle.

Les chartes de l'époque ne disent pas : syndicat, elles disent en latin : *communitas* ou *communio*. M. Gréard a traduit par *syndicat*.

Est-ce lui qui, le premier, a donné cette traduction ? En tout cas, elle est heureuse et juste, et considérons, je vous prie, les rapprochements soudains qui s'opèrent entre des temps si éloignés et des choses si différentes !

L'université est un syndicat de pauvres maîtres et de pauvres écoliers contre les abus, et la première Sorbonne est comme une Bourse du travail qui abrite les travailleurs de l'esprit.

Ils sont souvent dénués de tout, ils n'ont ni lits, ni *pain*, ni instruments de travail, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de livres, pas de bibliothèque. Les logements faisaient défaut pour ce peuple d'étudiants accourus de toutes parts. Les maîtres se disputaient la place et la place à laquelle ils se trouvaient habitués ne leur était pas toujours accordée. Les mêmes maisons abritaient une école et un lieu de débauche.

« Tandis qu'à l'étage supérieur se faisait la leçon, au dessous retentissaient les querelles des filles de joie ; la leçon terminée, elles se réunissaient au seuil de la porte, barrant le passage. Quant aux étudiants, ils cherchaient un refuge où ils pouvaient, dans les caves, dans les greniers, dans des échopes que l'on construisait pour eux. »

Ces misérables logis contaient si cher qu'il fallut établir une taxe des loyers, au profit des maîtres et des écoliers. On nomma des commissions de quartiers, composées de quatre membres, deux maîtres et deux bourgeois pour fixer les tarifs. Et lorsque les bourgeois, refusant leur concours, ne venaient pas à la commission, les maîtres décidaient seuls. *Tout cela n'est-il pas bien suggestif ?* C'est comme pour nos prudhommes de la troisième République en 1806. Lorsque les patrons ne venaient pas se mettre au conseil, les ouvriers aussi décident tout seuls.

Nul ne devait exiger, était-il dit dans les règlements, un prix supérieur à la taxe. Si un propriétaire n'acceptait pas le tarif, sa maison était interdite pendant cinq ans. L'écolier ou le maître qui avait, par mégarde, traité pour un logement interdit, et qui, averti, ne le quittait pas, était déchu de tous les privilèges de l'Université.

Tels sont les efforts des *milles* du syndicat universitaire du troisième siècle. N'est-ce pas suggestif, comme je le disais ?

Notre vieille Sorbonne qui va disparaître fut un jour la nouvelle Sorbonne et son fondateur s'appelle Richelieu. Notre nouvelle Sorbonne deviendra vieille à son tour et elle sera démolie par un gouvernement quelconque de l'avenir qui construira, lui, la vraie nouvelle Sorbonne, du moins il le croira, et ainsi de suite...

Mais dans toutes ces Sorbonnes successives, on ne peut pas concevoir une autre âme immortelle que la liberté de penser.

Hector DEPASSE.

L'ÉLECTION DE VERVINS

L'attitude des ralliés

Nous avons annoncé hier, que M. Piette, républicain rallié, s'était désisté en faveur du bonapartiste clérical Fercy Larue, arrivé deuxième au premier tour de scrutin.

Il était probable que M. Piette se rendant compte de l'inutilité de continuer une lutte dans laquelle il était battu d'avance, se désistera. Mais en faveur de qui ?

On ne pouvait croire qu'un homme qui venait de faire publiquement acte d'hostilité à la République, engagerait ses électeurs à reporter leurs voix sur M. Fercy-Larue, candidat nettement antirépublicain sous l'étiquette complaisante et mensongère de révisionniste !

Il paraissait plus vraisemblable que ses préférences iraient plutôt à M. Denécheau, dont la républicanisme n'a rien d'effrayant même pour un ralliés.

Eh ! bien, la droite, qui s'intitule républicaine, vient de justifier ce titre en se prononçant officiellement en faveur de M. Fercy-Larue.

Nous enregistrons la décision de la droite constitutionnelle comme la justification désirée des défiances que nous a inspirées dès l'origine le dévouement de nos monarchistes en république.

Il ont beau chasser le naturel à la première occasion, il a prie le grand galop pour revenir.

La loi sur les accidents

La législation allemande

Nous trouvons dans l'*Économiste Français* un intéressant travail sur l'application en Allemagne du système de l'assurance obligatoire. Ce régime est appliqué depuis 1885 pour la maladie, depuis 1887 pour les accidents. Des enquêtes vient d'être faite par les Sociétés minières de la France sur les charges imposées par cette législation à l'industrie de la houille. La statistique, conséquence de cette enquête, embrasse la période de 1885 à 1891 et se résume ainsi :

Les charges de toute nature sont montées de 23 millions à près de 45 millions par an. Capitalisé sur le pied de 4 1/2 0/0 net, cela représente sensiblement l'intérêt d'un capital de 1 milliard de marks (le mark représente 1 fr. 25 de notre monnaie) dont le produit servait à convertir les contributions à l'État, aux communes, aux caisses de secours, à l'assurance contre les accidents, à la vieillesse et l'incapacité de travail.

La production de la houille a augmenté de 27 0/0 tandis que les charges obligatoires de l'industrie ont progressé de 56 0/0.

Par tête d'ouvrier, la charge était de 88 marks en 1885, de 123 en 1887, de 141 en 1890, enfin de 152 marks en 1891.

Dans un rapport adressé à l'Union centrale des Industriels allemands, l'ensemble des recettes pour les trois formes d'assurances obligatoires est évalué à 308 millions pour 1892.

Le fonds de réserve de l'assurance contre le accidents était élevé de 5 millions à la fin de 1885 à 101 millions en 1892. Ce fonds de réserve sera complété par des versements jusqu'en 1897. Les versements pour l'assurance contre la vieillesse comportent 50 millions par an, et, au bout de dix ans, patrons et ouvriers auront accumulé une somme de près d'un milliard.

Pour l'assurance contre les maladies, la charge annuelle par tête est de 14 marks ; pour l'assurance contre les accidents, elle s'élève graduellement, et de 8 marks, chiffre actuel, elle atteindra 17 marks dans cinquante ans. C'est une moyenne, car pour l'industrie minière, elle comporte actuellement déjà plus de 15 marks ; pour l'assurance contre la vieillesse, elle est de 9 marks par tête pour les assurés.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 20 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

L'impôt sur les opérations de bourse

M. Peytral a soumis à la signature du président de la République un décret réglant la perception de l'impôt sur les opérations de bourse.

Les tarifs des fourrages

M. Viette a fait savoir à ses collègues qu'il avait demandé aux Compagnies de chemins de fer un abaissement temporaire de tarifs pour les matières alimentaires destinées au bétail.

L'intérim de la justice

Enfin, M. Develle a été désigné pour faire « éclaté dans le nord du département du Var. Les récoltes sont entièrement détruites. Les vignes ont été hachées par des grêlons énormes.

Nîmes, 20 mai. — Un violent orage mêlé de grêle a éclaté hier, vers 6 heures du soir. Les grêlons avaient la grosseur d'une noisette. On en a pesé qui atteignaient le poids de 20 grammes.

La campagne aura eu à souffrir partout où le courant a passé.

De Besançon, on annonce que la récolte des vignes est entièrement perdue. Il en est de même en quelques endroits heureusement peu étendus.

La Côte et le Gardon ont grossi.

Horrible drame

TROIS MORTS ET DEUX MOURANTS

Paris, 20 mai. — Le sieur Coupé, marchand de vins, établi depuis onze ans rue de la Glacière, 107, a tiré, ce matin, cinq coups de revolver sur sa femme et sur ses trois enfants. Il a tenté ensuite de se suicider.

Mme Coupé, qui était âgée de cinquante ans, a été tuée sur le coup ainsi que son fils Georges, âgé de quatorze ans et que sa fille Albertine, âgée de douze ans.

La fille Cadette de Coupé, Charlotte, âgée de sept ans, a reçu une balle derrière la tête. Son état est très grave.

Coupé avait fondé lui-même l'établissement du marchand de vins qu'il tenait depuis onze ans. Ses affaires étaient assez prospères. Très travailleur, jamais, disent les voisins, on ne le voit à l'ivresse ; il adorait ses enfants et aucune discussion ne s'élevait dans le ménage.

Pourtant, depuis quelque temps, Coupé s'adonnait au jeu des courses et y faisait des pertes assez élevées. Souvent alors qu'il avait perdu, on lui a entendu dire qu'en cas de malheur « un suicide était la seule chose raisonnable. Plutôt que de faire la culbute, on se fait sauter la cervelle.

Dimanche dernier, Coupé perdit plus que jamais et toute la semaine parut être contrarié et sombre. Ainsi ce matin, on voyait qu'à huit heures la boutique ouverte ordinairement à cinq heures et demie était fermée, le concierge s'inquiéta et frappa aux vitres de l'appartement dont les fenêtres donnent sur la cour.

Il n'obtint aucune réponse ; mais quelques minutes après, pendant qu'il déjeunait dans sa loge, il entendit quelques détonations assez faibles, dit-il, mais qui, partant de l'appartement de Coupé, suffirent à l'engager à prévenir immédiatement M. Siadoux, commissaire de police.

Celui-ci accourut, accompagné de son secré-

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 51

VIVIANE

DEUXIÈME PARTIE

— Des sangsues qui vous enguènent les meilleurs garçons !

Cependant, la manœuvre le détourna de ses soucis ; le vent venait de changer, ainsi qu'il l'avait prévu, comme il arrive dans les parages du Grand-Jardin, un vent qui savait parfaitement, mais qui le jouait par gagner Saint-Malo.

Et il regardait l'heure, un peu agacé, bousculant son mousse.

Il entra enfin dans la passe de Saint-Malo, un quart d'heure avant l'arrivée du train ; il laissa à son mousse le soin d'amarrer et courut à la grève par le chemin en construction.

Il trébucha plusieurs fois, agacé par des coups de sifflet, croyant toujours que c'était le train de son fils.

— J'vais le rater !

Et voilà qu'en arrivant à la gare, il apprit que le train de Paris avait vingt minutes de retard. Il fit de bon cœur et se glissa sur le quai. Le chef de la station de Saint-Malo ne défend jamais ces choses-là.

Les vingt minutes lui semblèrent interminables, et, quand enfin, le vieil coup de sifflet retentit, que le panache de fumée apparut au détour de la voie et qu'il reconnut un col de marin à une portière, il devint très rouge.

Et le bonheur lui fit si bien perdre la tête qu'il ne s'avança pas au devant de son fils. Tout raide, les yeux écarquillés, il contemplait Sylvestre qui descendait, chargé de paquets. Il ne songeait pas à l'aider, il l'admirait. Et il ne laissait embrasser sans rien dire, souriant seulement avec bêtitude, oubliant la commission de la mère.

— Ah ! Mon gars ! Mon gars ! murmurait-il tout étouffé de joie.

Il fallut que Sylvestre demandât des nouvelles de la bonne vieille, pour qu'il retrouvât la parole :

— Ou qu'elle m'a chargé de l'embrasser !... s'écria-t-il et je n'y pensais plus.

Il lui prit alors des paquets, s'obtinant à ne lui laisser rien porter. Et après un petit verre bu dans une guinguette en face, ils se rendirent au port.

Silvestre reconnaissait St-Malo, où il était venu quelques fois vendre du poisson.

Jusque-là, il était avec confiance ; sa défiance ne commencera que ensuite, avec ces pays où il n'avait jamais abordé.

Mais une émotion l'attendait, à laquelle il n'avait même pas songé : *l'Anne-Marie*, déjà prête à appareiller, pour profiter du vent et du flot, le bon bateau de jadis sur lequel il avait appris son métier de marin...

Il la vit de loin, le reconnut tout de suite à sa haute mâture, et en suivant le quai, ils en parlèrent comme d'une personne très importante, très aimée.

Silvestre s'étonnait de la retrouver « crâne et le vieux expliquait une réparation qu'il avait fit te...

— Mais la grande voile est toute neuve ! s'écria G'ibert.

— Un cadeau de la marquise, qui nous aime bien !

Et il cligna de l'œil. Ce cadeau de la marquise, c'était un bon boulet lancé contre les préventions de Silvestre.

Ce fut en effet la première chose qu'il examina. Il avait à peine serré la main au mousse qu'il jetait la toile.

— Première qualité, gars !

Et bien blanche, il les aimait ainsi.

Comme il faisait le tour du bateau, des amis saluèrent Karadeuc ; il leur cria fièrement :

— C'est mon gars qui arrive du Tonkin.

Et ils partirent. Sylvestre aidant à vue une douce joie à la manœuvre, sortant de « lisser, dans son bateau, sur une mer française.

Machinalement, il chercha au large la tête de Cherbourg. Et il se disposait à la regretter quand il s'aperçut que le Grand et le Petit-Roy, et le fort de la Conchée, et le phare du Grand-Jardin avaient une aussi bonne tournure que cette longue digue toute unie, toute bête. Et puis, du côté de Dinard, il vit des collines de verdure, une foule de villas perdues dans les arbres.

Vraiment, il ne pouvait se plaindre de la baie de Saint-Malo.

Karadeuc devina ses pensées et, décrivant du grand geste le panorama qui s'étendait devant eux :

— Tu n'as pas dû en voir beaucoup comme cela.

Sylvestre eut un heureux...

Non, dans sucun de ses voyages, ni dans la Méditerranée, ni dans les mers de Chine, ni même dans cette extraordinaire baie d'Along, il n'avait vu un spectacle qui le touchât si doucement.

— C'est beau ! murmurait-il ravissement.

Son âme de breton s'éveillait inconsciemment dans cette terre de Bretagne.

Et bientôt, à gauche, apparurent des caps, plaqués tantôt grandes, tantôt minuscules, du petits îlots vive quelques bateaux. Dans le lointain, le cap Fréhel se dressait éclatant de lumière, grandissant à mesure qu'on avançait.

Et, sur toute la baie, c'était une charmante animation de voiliers, de canots, de petits vapeurs, dominés par un transport de l'Etat qui venait apporter des matériaux pour le phare du Grand-Jardin, qu'on allait construire.

Saint-Servan : vers la pointe de la Varde, un avisé faisait de manœuvres, et, derrière lui, apparaissait la haute mâture blanche d'un yacht qui filait sous le vent.

Mais soudain, Karadeuc ayant donné un coup de barre, le bateau tourna à gauche, et, au quatrième coup, un nouveau cap surgit, qui était d'un énorme rocher que surplombait un château.

— C'est là ? demanda Sylvestre.

Oui, répondit limidement Karadeuc, le port est derrière.

Sylvestre était bien décidé à ne pas revoir celle comparable à Cherbourg ; mais il sauvegarda-t-il de ne pas se laisser prendre. Quelque chose d'inconnu, qui dormait au fond de son cœur, lui faisait aimer tout de suite, bien vaste